



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Rémi DETANG  
Monsieur Jean-François DODET  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Madame Claire TOMASELLI

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Céline TONOT  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Brigitte POPARD  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Guillaume RUET

Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Jean DUBUET  
Monsieur Patrick BAUDEMENT  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

### **Membres absents :**

Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE  
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH au titre de la reconstitution NPNRU - Habellis : Acquisition-amélioration de 2 logements situés 64 rue du 26ème Dragon à Dijon**

Habellis réalise l'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 64 rue du 26ème Dragon à Dijon. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre au titre du projet de renouvellement urbain porté par Dijon métropole.

Conformément aux dispositions relevant figurant dans la convention signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Habellis fait appel au soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 36 000 € représentant 16,47 % du coût prévisionnel TTC de l'opération (218 570 €).

La subvention sera mandatée, dans le respect des procédures comptables en vigueur et sur le compte ouvert au nom du bailleur, selon l'échéancier suivant :

- 20 % sur présentation de l'ordre de services ou document équivalent ;
- 30 % sur présentation d'un certificat attestant de l'acquittement des dépenses correspondant à 50 % du coût prévisionnel de l'opération accompagné du décompte des dépenses engagées ;
- 30 % sur présentation d'un certificat attestant de l'acquittement des dépenses correspondant à 80 % du coût prévisionnel de l'opération accompagné du décompte des dépenses engagées ;
- le solde, soit 20 %, à l'achèvement de l'opération, sur justification de l'ensemble des dépenses réalisées et des engagements pris au moment de la demande de financement.

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur une subvention de l'ANRU de 15 600 € ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur qui aura recours à l'emprunt.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Habellis - 28 boulevard Georges Clemenceau - BP 30312 – 21003 Dijon pour l'opération d'acquisition - amélioration de 2 logements PLAI situés 64 rue du 26ème Dragon à Dijon, une subvention d'un montant total de 36 000 €, conformément aux dispositions d'intervention applicables au titre de la reconstitution de l'offre locative conventionnée du projet de renouvellement urbain porté par Dijon métropole ;
- **de dire** que la subvention sera mandatée selon les modalités prévues ci-dessus et figurant dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification par Habellis des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention financière ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN      POUR : 33                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 5  
                  DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN